

CONDITIONS GENERALES D'ENREGISTREMENT ET DE GESTION DE NOMS DE DOMAINE NORDNET REGISTRAR (22 Mai 2015)

Nordnet est une société, de droit français, prestataire de services de l'Internet (accès au réseau Internet, sécurité informatique, enregistrement et gestion de Noms de domaine, référencement, hébergement de sites).

Concernant les Noms de domaine, Nordnet est un centre d'enregistrement (ci-après « Registrar »), accrédité par l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers – société Internet pour les Noms et numéros attribués), et par diverses Autorités de tutelle ou Registres, y compris l'EURid et l'AFNIC.

En cette qualité, Nordnet (ci-après « Nordnet Registrar ») est habilitée à enregistrer des Noms de domaine pour :

- Les Extensions génériques (Generic top level domain name – gTLDs) « .com », « .net », « .org », « .info » et « .biz » ;
- Les Extensions sponsorisées (Sponsored top level domain-sTLDs) « .mobi », « .asia », « .tel », « .xxx » ;
- Certaines Extensions nationales et/ou assimilées (Country code top level domain name – ccTLDs) « .fr », « .re », « .be », « .nl », « .uk », « .yt », « .pm », « .wf », « .tf », « .me »,
- l'Extension européenne « .eu » ;
- Toute nouvelle Extension pour laquelle Nordnet Registrar solliciterait son accréditation. Si Nordnet Registrar a la possibilité d'enregistrer des Noms de domaine pour de nouvelles Extensions, elle reste libre de proposer ou non que ces Extensions soient intégrées au Contrat NNR. A l'inverse, Nordnet Registrar peut décider de ne plus proposer à l'enregistrement une Extension pour laquelle elle aurait été accréditée.

Les présentes Conditions générales NNR ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Nordnet Registrar s'engage à fournir les Services sollicités ou à effectuer toute Action autorisée par les Registres ou Autorités de tutelle.

Elles sont complétées par les Conditions particulières applicables en fonction de l'Extension choisie telles que définies à l'article « Définitions » ci-dessous. En cas de conflit entre les Conditions générales et les Conditions particulières, les Conditions particulières prévaudront.

Le Contrat NNR prévaut sur toutes conditions ou document, de quelque nature que ce soit, que Vous auriez pu nous transmettre et constituent donc le Contrat.

Le simple fait de demander la réalisation d'une Action auprès de Nordnet Registrar vaudra acceptation pleine et entière du Contrat NNR tel qu'en vigueur au jour de la demande de l'Action (voir article « Documents contractuels »).

Par ailleurs, Nordnet Registrar attire votre attention sur le fait qu'en acceptant le Contrat NNR, vous reconnaissez également avoir accepté que votre Nom de domaine soit « locké » afin d'éviter tout transfert abusif de votre Nom de domaine, en étant positionné sous le statut « ClientTransferProhibited ».

Vous pourrez, à tout moment, demander à ce que ce statut soit levé, en suivant la procédure dédiée, accessible à partir du Site Nordnet Registrar. Il y sera procédé sous un délai de cinq (5) jours maximum à compter de la validation du Titulaire de Nom de domaine.

Vous vous engagez à lire attentivement le Contrat NNR et à soumettre à Nordnet Registrar, toute question que Vous vous poseriez.

En contractant avec Nordnet Registrar, Vous lui garantissez disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues au sein du Contrat NNR.

1. DEFINITIONS

Les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous, s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel, dans les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine Nordnet Registrar, y compris le préambule :

Actions : Actions relatives au Nom de domaine que Vous êtes susceptible de demander à Nordnet Registrar ou à votre Prestataire de Nom de domaine en vertu du contrat qui Vous lie à lui (ex : Création/Dépôt, Renouvellement, Suppression du Nom de domaine, Modification du Nom de domaine, des Contacts, etc.).

Autorité de tutelle ou Registre : Organisme en charge de l'élaboration des règles applicables aux Noms de domaine et de la gestion d'Extensions (ex : ICANN, AFNIC, EURID...).

Contrat NNR ou Conditions contractuelles : Ensemble des droits et obligations résultant des Conditions générales et des Conditions particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine Nordnet Registrar, des conditions fixées par les Registres et des règles de la Procédure Alternative De Règlement Des Litiges. Le Contrat NNR s'applique à tout Nom de domaine enregistré auprès de Nordnet Registrar. L'ensemble est accessible sur le Site Nordnet Registrar, rubrique « Conditions Générales » ou sur simple demande.

Conditions générales : Les présentes conditions générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine Nordnet Registrar.

Conditions particulières : Ensemble des droits, obligations et procédures spécifiques à une ou plusieurs Extension(s).

Contacts : Personnes représentant le Titulaire du Nom de domaine et inscrites sur l'extrait de la base Whois relative au Nom de domaine concerné.

Courrier électronique : message envoyé par Internet à une adresse de courrier électronique de type nom@Nordnet.fr.

Création / Dépôt : Action de réserver un Nom de domaine disponible auprès du Registre concerné, et d'enregistrer les informations relatives au Nom de domaine (Registrant, Contacts et DNS).

DNS (Domain Name Server - Serveur de Nom de domaine) : Serveur de gestion technique du Nom de domaine permettant d'établir une correspondance entre une adresse IP (adresse d'une machine reliée à l'Internet) et un Nom de domaine et/ou d'utiliser des adresses de Courrier électronique basées sur le Nom De domaine.

Extension : Suffixe d'un Nom de domaine (exemple : .net).

Modification du Nom de domaine: Action de rectifier ou de remplacer une ou plusieurs informations (Registrant, Contacts et/ou DNS) relatives au Nom de domaine, autre que le changement de Registrant.

Nom de domaine: Chaîne de caractères, composée de deux éléments correspondant au nom et à l'Extension choisis par le Registrant en vue de son enregistrement (exemple : Nordnet.net).

Prestataire de Nom de domaine : Toute personne qui intervient pour le compte du Titulaire du Nom de domaine afin de solliciter des Actions sur le Nom de domaine sous sa seule responsabilité, Nordnet restant tiers à cette relation contractuelle.

Procédure Alternative de Règlement des Litiges ou PARL : Procédure extrajudiciaire dont les règles varient en fonction de l'Extension concernée. A titre d'exemple :

- SYRELI (« Système de résolution des litiges »),
- UDRP ("Uniform Domain Name Dispute Resolution Policy").

Registrar ou Bureau d'enregistrement : Centre d'enregistrement de Noms de domaine, en charge des Actions sur les Noms de domaine enregistrés ou gérés auprès de ses services.

Registrant ou Titulaire du Nom de domaine: Personne physique ou morale apparaissant en cette qualité au sein des bases WHOIS.

Renouvellement : Action d'augmenter d'une ou de plusieurs années la date d'échéance de l'enregistrement du Nom de domaine.

Services : Prestation d'enregistrement et gestion de Nom de domaine et de manière générale, toute Action sur le Nom de domaine, fournies par Nordnet Registrar.

Site Nordnet Registrar : Site Internet disponible à l'adresse <http://www.Nordnet.net>.

Suppression : Action d'initier la procédure auprès du Registre concerné pour supprimer le Nom de domaine des bases de données dudit Registre, ayant pour conséquence à terme de le faire tomber dans le domaine public et de le rendre à nouveau disponible au Dépôt.

Transfert : Action d'importer (Transfert Entrant) ou d'exporter (Transfert Sortant) un Nom de domaine d'un Registrar vers un autre et d'enregistrer auprès de ce dernier les informations relatives au Nom de domaine (Registrant, Contacts et DNS).

Whois : Ensemble des bases de données accessibles en ligne permettant la visualisation de certaines informations relatives à un Nom de domaine considéré.

2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Vous vous engagez à respecter et à faire respecter le Contrat NNR par toute personne physique ou morale intervenant sur le Nom de domaine en qualité de Prestataire de Nom de domaine, de Titulaire du Nom de domaine, de Contacts ou leurs mandataires.

Il Vous est rappelé que le Nom de domaine et toute Action sur le Nom de domaine sont régis par :

- Les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine Nordnet Registrar,
- Les documents émanant des Registres et Autorités de tutelle,
- Les Procédures Alternatives de Règlement des Litiges.

Vous vous engagez à en prendre connaissance et à les respecter avant de solliciter toute Action et à les faire respecter par toute personne qui interviendrait sur le Nom de domaine pour votre compte. Nordnet Registrar peut être amenée à modifier une procédure afin de respecter les règles de procédure qui lui sont imposées par les Registres et les Autorités de Tutelle.

Si Vous êtes un Prestataire de Nom de domaine, il Vous appartient d'assurer l'information du contenu du Contrat NNR et du Service auprès du Titulaire du Nom de domaine et obtenir son accord, ce dont Vous vous portez fort à l'égard de Nordnet Registrar. En outre, il Vous appartient de vérifier que Vous avez bien été mandaté par le Titulaire du Nom de domaine pour les différentes Actions que Vous réalisez.

Les Conditions contractuelles applicables sont celles en vigueur au jour de la demande d'Action, sauf conditions modifiées et exigées par un Registre ou une Autorité de tutelle en cours d'Action.

Il Vous est rappelé que pour chaque Extension, il existe une Autorité de tutelle et/ou un Registre dont l'identité est précisée en Annexe ainsi que des documents consultables en ligne sur <http://www.Nordnet.net>, rubrique « Conditions générales ». Les services de Nordnet Registrar peuvent également Vous les envoyer par Courrier électronique sur simple demande (voir article « Coordonnées de Nordnet Registrar »).

3. DROIT DE RETRACTATION

Dans la mesure où le choix d'un Nom de domaine par le Client lui est propre, tant en raison du nom que de l'Extension choisis, le Client reconnaît que ce Nom de domaine constitue un bien confectionné sur mesure ou à tout le moins nettement personnalisé.

Par conséquent, le Client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation au titre du Contrat, ce conformément à l'article L121-21-8 3° du Code de la consommation.

4. INFORMATIONS

4.1 Informations relatives au Nom de domaine

Le Titulaire du Nom de domaine est seul responsable des informations transmises à Nordnet Registrar relatives au Nom de domaine et en particulier son nom et ses coordonnées ainsi que ceux de ses Contacts ou serveurs DNS. Il s'engage à les tenir à jour. Il s'agit d'une obligation essentielle.

Vous devez prendre toute précaution lors de la désignation de ces Contacts et particulièrement du Contact administratif, s'il y a lieu, puisque celui-ci dispose du pouvoir de Vous représenter au regard du Registrar, des Registres, et de tout tiers. Nordnet Registrar ne peut pas être tenue pour responsable des relations entretenues entre le Titulaire du Nom de domaine et les différents Contacts.

Vous reconnaissez que le fait de fournir des informations inexactes, de ne pas les mettre à jour dans les délais, ou de ne pas répondre aux demandes de Nordnet Registrar dans les délais indiqués concernant les informations communiquées constitue un manquement à vos obligations contractuelles, et par conséquent un motif de résiliation du Contrat NNR dans les conditions rappelées à l'article « Suspension - Résiliation ». Le défaut de réponse ou communication de données erronées ou incomplètes peut entraîner la suspension et/ou la Suppression du Nom de domaine.

4.2. Informations à transmettre et mises à jour

Vous devez fournir à Nordnet Registrar des informations actuelles, complètes et exactes concernant le Titulaire du Nom de domaine et les différents Contacts, dans le respect des différentes procédures de Nordnet Registrar. Si le Nom de domaine objet du Contrat NNR fait l'objet d'une licence ou d'une mise à disposition, Vous vous engagez à transmettre à Nordnet Registrar les informations susvisées relatives au licencié et/ou celui qui exploite le Nom de domaine.

Ces informations sont notamment les suivantes :

- nom et prénom,
- ou dénomination sociale et les nom et prénom de la personne physique habilitée à la représenter,
- adresse postale,
- adresse de Courrier électronique,
- numéro de téléphone,
- éventuellement numéro de fax,
- les DNS sur lesquels est installé le Nom de domaine.

Les informations facultatives sont mentionnées comme telles. Toute autre information doit être obligatoirement communiquée en vue de la bonne exécution de votre demande d'Action.

Vous acceptez que certaines de ces informations soient publiées sur les bases de données Whois. Vous

vous engagez à mettre à jour ces informations et à fournir chaque fois que cela est nécessaire à Nordnet Registrar, dans un délai de 7 jours à compter de leur modification, les informations et/ou documents requis par les Registres ou Autorités de tutelle en fonction de l'Action demandée sur le Nom de domaine. Les informations requises à l'exécution des différentes Actions sur les Noms de domaine sont spécifiées par Nordnet Registrar sur simple demande.

4.3. Exactitude des informations

Nordnet Registrar n'est pas tenue de vérifier l'exactitude des informations transmises ni le bon fonctionnement des coordonnées. Néanmoins, un email de vérification Vous sera adressé lors de la création, de transfert et de la modification du nom de domaine nécessitant une réponse positive de Votre part. A défaut, Votre nom de domaine peut être suspendu sous 15 jours. En outre, Nordnet Registrar ou tout Registre ou Autorité de tutelle, peut être amené à vérifier à tout moment l'exactitude des données transmises à Nordnet Registrar.

4.4 Pouvoirs

Si le Nom de domaine est enregistré par une personne agissant en tant qu'agent ou mandataire (par exemple : fournisseur de services Internet, employé, agence de publicité), le Nom de domaine doit être enregistré au nom du mandant, qui devra donc apparaître en tant que Registrant du Nom de domaine.

Vous devez vérifier le respect de cette clause. En aucun cas Nordnet Registrar ne pourra être responsable si la personne que Vous avez mandatée est inscrite en qualité de Registrant.

Si Vous choisissez d'autoriser un tiers à relever les messages Vous étant adressés, Vous devez veiller à ce que cette autorisation soit expresse. De plus, vous devez Vous assurer que tous les messages qui Vous sont adressés concernant le Nom de domaine Vous seront remis, qu'ils émanent de Nordnet Registrar, du Registre ou de l'Autorité de tutelle, ou de tiers et que ces messages seront gardés confidentiels et ne subiront pas d'exploitations autres que celles que Vous aurez autorisées.

5. COMMUNICATION

5.1 Notifications et correspondances adressées au Titulaire du Nom de domaine

Le Titulaire du Nom de domaine et pour certaines Actions le Contact administratif peuvent être contactés soit par Nordnet Registrar soit par le Registre directement pour vérification de son existence ou de ses coordonnées ou encore pour valider une Action. Il appartient au Titulaire du Nom de domaine ou son Contact administratif ainsi contacté de répondre à ces sollicitations pour permettre la bonne exécution du Contrat NNR, ce dans un délai de 7 jours. L'absence de réponse dans ce délai peut entraîner la suspension et/ou la Suppression du Nom de domaine.

5.2 Moyens de communication - Notifications

Nordnet ne communique qu'aux Contacts et sur les coordonnées figurant au WHOIS et de préférence par Courrier électronique. Vous pouvez nous contacter comme indiqué à l'article « Coordonnées de Nordnet Registrar ».

Le Titulaire du Nom de domaine accepte expressément que les informations transmises par Nordnet Registrar en vue de la conclusion du Contrat NNR ou celles qui sont adressées au cours de son exécution puissent être transmises par Courrier électronique, sauf si une autre modalité est expressément prévue.

Les Courriers électroniques envoyés au Titulaire du Nom de domaine ou à ses Contacts à l'adresse de Courrier électronique figurant sur le Whois seront réputés avoir été reçus par Vous-même et/ou vos Contacts dans les sept (7) jours à compter de leur expédition par Nordnet Registrar.

Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par les Conditions générales et particulières seront réputées avoir été valablement délivrées au destinataire si elles sont adressées :

- à Nordnet Registrar, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse indiquée à l'article « Coordonnées de Nordnet Registrar ».
- à Vous et/ou vos Contacts, par courrier ou par Courrier électronique aux adresses que vous aurez communiquées à Nordnet Registrar dans le respect des Conditions contractuelles.

5.3 Coordonnées de Nordnet Registrar

- **Par courrier**

Siège : Nordnet Registrar

111 rue de Croix BP

60985

59510 Hem

(lieu où le consommateur peut présenter ses éventuelles réclamations)

- **Par téléphone**

Assistance administrative client : 0800 66 55 44 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Assistance technique client : 0892 70 20 33 (0.35€/min + prix appel)

Assistance commerciale : 3420 (appel non surtaxé)

Les tarifs communiqués sont fonction des tarifs pratiqués par votre opérateur de téléphonie.

- **Par Courrier électronique** : registrar@Nordnet.net

Nous attirons votre attention sur le fait que la tarification des appels téléphoniques peut varier selon les opérateurs téléphoniques. Vous êtes informés que les conversations téléphoniques avec les personnes assurant l'assistance technique ou commerciale de Nordnet Registrar pourront faire l'objet d'un enregistrement dans le seul but de veiller à la qualité du service et d'en assurer l'amélioration. Les informations ne seront pas conservées dans un délai supérieur à soixante (60) jours ni utilisées dans une finalité autre que celle indiquée ci-dessus.

6. DEMANDES D' ACTIONS SUR NOM DE DOMAINE ET DROIT DE REFUS

Les demandes d'Actions auprès du Registre ne peuvent être faites que par l'intermédiaire d'un Registrar. Dès lors qu'une demande d'Action a été valablement initiée, elle ne pourra plus faire l'objet d'aucune modification en cours de traitement. Il Vous appartient de la modifier en sollicitant une nouvelle Action si possible.

Les demandes d'Action sur Nom de domaine font l'objet de procédures consultables auprès de Nordnet Registrar. Seules seront prises en compte les demandes complètes, transmises dans le respect des procédures et du Contrat NNR, étant précisé que Nordnet Registrar se réserve la faculté de refuser toute demande d'Action sur Nom de domaine qui lui semblerait contraire.

Vous êtes informé que lorsqu'une demande d'Action entraîne la modification des informations figurant au Whois, il peut exister un décalage entre la réalisation de l'Action et le changement des informations figurant sur cette base. De même, toute Action peut nécessiter un délai de traitement et de mise en application.

7. DEPOT

7.1. Disponibilité du Nom de domaine

Vous devez indiquer précisément le Nom de domaine que vous souhaitez voir enregistrer lors de votre demande de dépôt. Toute demande de dépôt traitée par Nordnet ne vaut pas dépôt effectif du Nom de domaine. Un Nom de domaine peut apparaître disponible lors de la consultation du Site Nordnet Registrar, alors qu'en réalité il est déjà réservé ou en cours de réservation. A l'inverse, un Nom de domaine peut apparaître réservé alors qu'en réalité il est redevenu libre. Dans ces cas, après traitement de votre demande, celle-ci sera rejetée immédiatement ou à terme. Par conséquent, Vous ne pourrez devenir le Titulaire du Nom de domaine qu'à compter de la validation du Dépôt par le Registre et/ou l'Autorité de tutelle.

Si le Nom de domaine est refusé, il ne pourra pas être enregistré et si Vous avez payé directement les frais d'enregistrement à Nordnet Registrar, Vous pourrez demander l'enregistrement d'un autre Nom de domaine ou le remboursement des frais d'enregistrement à Nordnet Registrar dans le délai de deux mois suivant le rejet de votre demande. Si vous avez payé les frais d'enregistrement à Nordnet Registrar par l'intermédiaire d'un Prestataire de Nom de domaine, les conditions de remboursement sont celles définies par votre Prestataire de Nom de domaine.

Un Nom de domaine est attribué au demandeur dont la demande est valide et conforme aux règles des Registres et Autorités de tutelle et aux autres textes applicables, selon la règle du « 1er arrivé, 1er servi », c'est à dire que sera Titulaire du Nom de domaine, celui dont la demande est arrivée en premier au Registre, sauf stipulations contraires au sein des Conditions particulières applicables à l'Extension concernée.

7.2. Délai de Création

Le Nom de domaine ne sera déposé qu'à compter de la date et l'heure du traitement par le Registre ou l'Autorité de tutelle. La présentation par vos soins de votre demande de Création auprès de Nordnet Registrar ne donne droit à aucune antériorité particulière.

Nordnet Registrar prendra toutes les précautions raisonnables pour que votre demande soit transmise au Registre ou à l'Autorité de tutelle dans un délai maximum de un (1) jour ouvré à compter de la réception par Nordnet Registrar, des informations complètes et conformes, des éventuels documents nécessaires précisés dans le cadre du présent Contrat NNR, ainsi que d'un moyen de paiement valide. Le délai peut être augmenté lors de la création, l'ouverture ou l'élargissement d'une Extension ou de la modification des conditions d'enregistrement de Noms de domaine dans l'Extension concernée.

7.3. Durée de l'enregistrement du Nom de domaine

La durée de l'enregistrement du Nom de domaine est fixée, selon l'option choisie lors de la présentation de la demande de Création et se renouvellera dans les conditions exposées à l'article « Renouvellement » et éventuellement dans les Conditions particulières de l'Extension concernée. Vous pouvez à tout moment, vérifier l'échéance (due date ou date d'expiration) d'un Nom de domaine sur le Site internet du Registre concerné ou sur le Site Nordnet Registrar.

8. TRANSFERT D'UN NOM DE DOMAINE

8.1 Conditions communes au Transfert Entrant et au Transfert Sortant

Tout Transfert du Nom de domaine vers un autre Registrar (Transfert Sortant) ou vers Nordnet Registrar (Transfert Entrant) suppose au préalable :

- d'avoir été enregistré auprès d'un Registrar depuis plus de 60 jours (sauf pour le .fr) et,
- de ne pas être en cours de Suppression, lockage, gel ou Transfert, ou encore pour le .fr, ne pas être en cours de Modification. Le délockage du Nom de domaine peut cependant être sollicité auprès du Registrar (sortant) qui Vous donnera alors les moyens pour effectuer ce délockage sous 5 jours.

8.2. Transfert d'un Nom de domaine vers les services de Nordnet Registrar (Transfert Entrant)

8.2.1 Conditions de Transfert Entrant

Pour aboutir, votre demande de Transfert Entrant suppose :

- Le paiement des redevances et frais auprès du Registrar actuel par vos soins ainsi que de Nordnet Registrar,
- Que les informations relatives au Registrant du Nom de domaine et au Contact administratif communiquées via le formulaire de demande de Transfert correspondent aux informations figurant sur les bases Whois du Registre,
- Le respect des dispositions propres à chaque Extension. Vous vous engagez, par conséquent, afin de permettre le bon traitement de votre demande, à entreprendre toute actions et/ou à transmettre, ou à ce que soit transmis, à Nordnet Registrar toute information ou tout document, utile au Transfert du Nom de domaine et exigé par Nordnet Registrar conformément aux règles établies par les Registres ou Autorités de tutelle (exemple : demande de auth code).

8.2.2. Délai de Transfert Entrant

8.2.2.1 Présentation de la demande de Transfert Entrant

Nordnet Registrar prendra toutes les précautions raisonnables pour que votre demande soit transmise au Registre ou à l'Autorité de tutelle dans le délai d'un (1) jour ouvré à compter de l'encaissement de votre paiement ou de la réception d'un moyen de paiement valide et de la réception d'informations complètes et conformes, ainsi que des éventuels documents et autorisations nécessaires précisés dans le cadre des Conditions contractuelles.

8.2.2.2. Validation de la demande de Transfert Entrant

Le Transfert du Nom de domaine au profit de Nordnet Registrar pourra être soumis à validation (et/ou absence d'opposition) du Titulaire du Nom de domaine ou du Contact administratif, du Registrar actuel, du Registre ou de l'Autorité de tutelle, et ne sera effectif qu'à compter de la réception par Nordnet Registrar de la confirmation officielle de la validation du Transfert par le Registre ou l'Autorité de tutelle. Nordnet Vous tiendra informé de la décision du Registre ou de l'Autorité de tutelle.

8.2.3. Conséquences du Transfert Entrant

La durée d'enregistrement du Nom de domaine est prolongée d'un (1) an, dès validation du Transfert par le Registre ou l'Autorité de tutelle.

Par ailleurs, Vous êtes informé du fait que le nom de Nordnet Registrar apparaîtra sur les bases Whois, une fois le Transfert du Nom de domaine effectué au profit de Nordnet Registrar.

8.3 Transfert Sortant

8.3.1 Conditions de Transfert Sortant

Pour que le Transfert Sortant puisse être réalisé, il est nécessaire de demander à Nordnet communication du code d'authentification (aussi appelé auth_code ou auth_info). Nordnet ne communiquera cette information qu'au seul Titulaire du Nom de Domaine et uniquement à lui.

Nordnet informera le Titulaire du Nom de domaine de la demande de Transfert qu'il a reçue afin de lui permettre de s'opposer au Transfert.

Le Titulaire du Nom de domaine ou le Contact administratif peut s'opposer au Transfert dans le délai visé au sein de la notification ainsi adressé par le Registrar, lequel ne peut excéder 5 jours à compter de la demande émanant du Registrar sollicité.

Aucun remboursement des frais d'enregistrement correspondant à la période restant à courir au moment du Transfert ne peut avoir lieu. Il Vous appartient de solliciter Nordnet Registrar pour effectuer toute Action permettant le Transfert (exemple : délockage du Nom de domaine).

8.3.2 Conséquences du Transfert Sortant

Dès la réalisation du Transfert Sortant, le Nom de domaine ne sera plus géré par Nordnet Registrar qui ne répondra plus aux différentes demandes, notamment demandes d'Action. La réalisation du Transfert Sortant entraînera la cessation du Contrat NNR.

9. CHANGEMENT DE REGISTRANT

Le changement de Registrant vaut changement de Titulaire du Nom de domaine et donc cession du Nom de domaine. Lors de votre demande, le Nom de domaine ne doit pas être en cours de Suppression ni faire l'objet d'une demande de Transfert, ni l'objet d'aucun litige ni aucune procédure. Les frais et droits échus ou à échoir, restant dus par vos soins, devront avoir été réglés à Nordnet Registrar directement ou par l'intermédiaire de votre Prestataire de Nom de domaine.

Le changement de Registrant doit respecter la procédure de changement de Registrant, dont le document type est disponible sur le Site Nordnet Registrar ou sur simple demande auprès de

Nordnet Registrar. Il devra être complété et signé par le cédant, et accompagné des éléments justificatifs nécessaires dans le respect des dispositions définies au document type. Une validation complémentaire peut être demandée par le Registre concerné. Il appartient au Titulaire d'en tenir informé le Prestataire de Nom de domaine.

10. MODIFICATIONS SUR LE NOM DE DOMAINE

Vous avez la possibilité, pendant toute la durée de l'enregistrement du Nom de domaine auprès de Nordnet Registrar, de procéder à diverses Modifications des informations relatives audit Nom de domaine, autres que le changement de Registrant, qu'elles soient administratives (ex : modifications relatives aux Contacts, changement de coordonnées du Titulaire du Nom de domaine) ou techniques (ex : modifications de DNS).

10.1. Conformité de la demande de Modification

Le Nom de domaine dont Vous demandez la Modification doit être préalablement enregistré auprès de Nordnet Registrar, et ne pas être en cours de Suppression, ni être en cours de Transfert Sortant. Votre demande de Modification de Nom de domaine doit respecter les procédures de Nordnet Registrar et les règles des Registres et Autorités de tutelle afin d'être prise en compte, et contenir toutes informations ou tous documents utiles à la Modification du Nom de domaine. A défaut, le traitement de votre demande de Modification ne pourra aboutir.

10.2. Validation des Modifications

La procédure de Modification des informations peut être spécifique à chaque Extension. Elle peut nécessiter la validation du Contact actuel concerné ou du Titulaire du Nom de domaine. Si la modification ne peut être effectuée en ligne, un document type permettant la mise à jour des informations sera proposé sur le site www.Nordnet.net, ou sur simple demande à Nordnet Registrar (coordonnées disponibles à l'article « Coordonnées de Nordnet Registrar »). La demande adressée par le biais du document type devra être dûment complétée, signée et accompagnée des justificatifs nécessaires afin de pouvoir être prise en compte. Les Modifications peuvent faire l'objet d'un traitement complémentaire par l'Autorité de tutelle ou Registre concerné susceptible d'entraîner un délai supplémentaire d'enregistrement des Modifications.

11. RENOUVELLEMENT DU NOM DE DOMAINE

11.1. Généralités

Le Renouvellement s'effectuera dans les conditions établies au sein des Conditions générales et des Conditions particulières de Nordnet Registrar, telles qu'en vigueur au jour de votre demande de Renouvellement (notamment la réception d'un moyen de paiement valide). Des notifications sont adressées par Courrier électronique au Titulaire et/ou Contacts du Nom de domaine rappelant l'arrivée à échéance du Nom de domaine et le cas échéant, les modalités à suivre pour son Renouvellement.

La demande de Renouvellement devra intervenir au plus tard le jour de l'échéance de l'enregistrement du Nom de domaine.

L'initiation des Actions sur le Nom de domaine sera traitée dans un délai d'un (1) jour ouvré à compter de la réception par Nordnet Registrar des informations complètes et conformes ainsi que des éventuels documents nécessaires. Lors du Renouvellement, Nordnet Registrar se réserve le droit de Vous demander de confirmer ou de saisir à nouveau tout ou partie des informations déjà transmises.

Dès lors que Vous effectuez une demande de Renouvellement, elle ne peut faire l'objet d'une annulation.

11.2. Demande de Renouvellement après l'échéance du Nom de domaine

Une fois votre Nom de domaine arrivé à échéance, celui-ci peut encore faire l'objet d'une demande de Renouvellement pendant une période de 30 jours suivant la date d'échéance (« Auto-renew Grace Period ») et tant que le Nom de domaine n'est pas entré en phase de Suppression. Ce délai peut varier en fonction de l'Extension du Nom de domaine. Pour vérifier l'existence d'un délai spécifique, nous vous invitons à vous reporter aux Conditions Particulières de l'Extension concernée.

Le paiement d'une redevance complémentaire d'un montant de 145 euros HT, Vous sera demandé pour tout Renouvellement d'un Nom de domaine pendant la « Auto-renew Grace Period ».

Le Nom de domaine entre en phase de Suppression si, après diverses relances effectuées par Courrier ou par Courrier électronique auprès des Contacts du Nom de domaine (notamment du Titulaire ou du Contact Administratif), Vous n'avez pas, à l'échéance de l'enregistrement du Nom de domaine procédé au Renouvellement de ce dernier, ou si Vous avez expressément fait part de votre volonté de ne pas le renouveler.

Vous ne pouvez prétendre à aucune indemnité du fait des conséquences qui pourraient résulter de la Suppression du Nom de domaine pour défaut de renouvellement.

11.3. Durée du Renouvellement

La durée du Renouvellement de l'enregistrement du Nom de domaine est fixée selon l'option que Vous avez choisie lors de la présentation de la demande de Renouvellement et les conditions propres à chaque Extension.

Les enregistrements ne peuvent se faire que par période de 10 ans maximum c'est-à-dire que la date d'échéance d'un Nom de domaine ne peut jamais être supérieure à 10 ans. Ainsi, la période demandée de renouvellement, additionnée à la période d'enregistrement restant à courir, ne peut excéder 10 ans sauf exception.

12. SUPPRESSION

12.1. Conditions de Suppression

Un Nom de domaine enregistré auprès de Nordnet Registrar peut être supprimé, à tout moment, sur demande écrite et préalable du Titulaire, accompagnée des pièces justificatives, adressée à Nordnet Registrar, dans les formes prévues sur le Site Nordnet Registrar.

12.2. Délai de Suppression

Selon l'Extension, il peut exister une période dite « Redemption Grace Period » de 30 jours suivants la demande de Suppression du Nom de domaine. Au cours de cette période, le site Internet et les emails ne fonctionnent plus.

Le Nom de domaine ne sera supprimé qu'à l'issue de cette période et à compter de la date et l'heure du traitement par le Registre ou l'Autorité de tutelle, sauf le cas échéant procédure exceptionnelle de levée de Suppression moyennant paiement d'une redevance éventuelle de 145 € HT dans les délais prévus par le Registre concerné. Nordnet Registrar attire votre attention sur le fait que le délai de transcription de la Suppression des différentes bases et notamment des bases Whois peut nécessiter quelques jours.

12.3. Conséquence de la Suppression du Nom de domaine

La Suppression du Nom de domaine entraînera la cessation du Contrat entre Vous et Nordnet Registrar, sans remboursement des sommes déjà versées, et rend le Nom de domaine disponible pour un nouvel enregistrement notamment par un tiers.

13. DROIT DE REFUS

Le Registre dispose également de la faculté de refuser votre demande en fonction de la règle établie par Extension, sans que Nordnet Registrar ne puisse s'y opposer ni voir sa responsabilité engagée.

14. RESPECT DES DROITS DES TIERS

14.1 Dépôt et utilisation du Nom de domaine

Vous vous engagez à ce que le Nom de domaine et l'utilisation qui en est faite respectent les législations et réglementations et les autres dispositions contractuelles ou éventuelles licences applicables et ne portent pas atteinte aux droits des tiers. Plus particulièrement mais non limitativement, Vous déclarez que le Nom de domaine concerné par le Contrat NNR ainsi que l'utilisation qui en sera faite directement ou indirectement, notamment par le biais du site exploité sous ce Nom de domaine, respectent l'ordre public et n'enfreignent pas les droits des tiers, toute législation ou réglementation applicable, notamment en matière de protection des mineurs (pornographie, pédophilie, ...), de provocation au crime, délit ou suicide, d'incitation à la haine raciale, d'apologie de crimes contre l'humanité, de droit à l'image, de droit d'auteur, de droit des marques ou autres droits de propriété intellectuelle, de droit au nom, au prénom ou au pseudonyme (cette liste n'est qu'indicative et en aucun cas limitative).

Vous vous engagez également à ce qu'aucune opération d'envoi massif de Courrier électronique ne soit pratiquée ou initiée par l'intermédiaire du site Internet exploité sous ledit Nom de domaine ou d'adresses de Courriers électroniques contenant tout ou partie dudit Nom de domaine, qu'elle soit à destination de la France ou de l'étranger.

Nordnet Registrar n'est pas tenue de réaliser une quelconque vérification à ce titre. Vous êtes seul responsable de votre Nom de domaine et des données que Vous consultez, interrogez, stockez, transférez ou téléchargez grâce aux Services de Nordnet.

14.2 Données personnelles – Données Whois

Vous vous engagez à utiliser la base Whois Nordnet Registrar conformément aux dispositions insérées sur la page de résultat obtenue. Ainsi, Vous ne devrez pas utiliser les données recueillies :

- à des fins de communications (commerciales, publicitaires, marketing ou de prospection, etc.) non sollicitées et/ou en masse, par quelque moyen que ce soit, à moins que ces données ne correspondent aux données de vos propres clients ;
- pour l'envoi en masse et automatisé de données ou requêtes aux Registres ou Registrars, à moins qu'elles ne soient raisonnablement nécessaires à l'enregistrement ou la modification de Noms de domaine.

14.3 PARL

Nordnet Registrar respectera toute décision rendue à la suite d'une Procédure Alternative de Règlement des Litiges ou décision de justice devenue définitive ou exécutoire qui pourrait notamment l'obliger à effectuer une Action sur ce Nom de domaine, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

En cas de conflit sur un Nom de domaine entre Vous et un tiers, Vous pourrez utiliser les voies de droit et voies de recours définies par les Registres et/ou Autorités de tutelle. Nordnet Registrar Vous informe qu'elle ne gère pas ces conflits et invitera le tiers à se rapprocher du titulaire du Nom de domaine. Nordnet Registrar Vous recommande de solliciter, en la matière, les conseils de tout professionnel compétent.

15. TARIFS ET PAIEMENT

15.1. Tarifs et Paiement

Les tarifs de la prestation et de toute Action prévues aux présentes Conditions contractuelles sont disponibles sur simple demande auprès de Nordnet Registrar et sur le site www.Nordnet.net. Le prix

est le même si Vous n'utilisez pas le Nom de domaine. Les prix s'entendent hors taxes, au tarif en vigueur au jour du traitement de la demande d'Action sur le Nom de domaine concerné. Ces tarifs comprennent les frais dus aux Autorités de tutelle et/ou aux Registres de l'Extension du Nom de domaine concerné.

Nordnet Registrar exécutera sa prestation après réception d'un moyen de paiement valide. Toute demande d'Action payante sur un Nom de domaine relevant des Conditions contractuelles est soumise à un paiement préalable sans possibilité de remboursement, même si l'Action n'aboutit pas.

En cas de paiement frauduleux, Nordnet Registrar se réserve la possibilité de résilier le Contrat NNR conformément à l'article « Suspension – Résiliation ».

Si le Titulaire du Nom de domaine fait appel à un Prestataire de Nom de domaine dont Nordnet est le Registrar, les obligations de paiement entre lui et ce Prestataire de Nom de domaine sont contractuellement définies entre eux. Il est rappelé au Titulaire du Nom de domaine qu'il subira tout défaut de paiement de son Prestataire de Nom de domaine à Nordnet Registrar.

15.2. Incidents de paiement

Tout impayé, en ce compris toute annulation de paiement par carte bancaire, sera considéré comme un retard de paiement. Le retard de paiement d'une seule facture ou échéance entraîne :

- la mise en position « hold » du Nom de domaine concerné empêchant son utilisation,
- de plein droit l'exigibilité immédiate de toutes les sommes que Vous devez à Nordnet Registrar;
- la possibilité de suspendre ou de résilier, jusqu'au paiement complet des sommes que Vous devez à Nordnet Registrar, l'exécution du Contrat en cours dans les conditions fixées à l'article « Suspension-Résiliation »,
- l'application, par Nordnet Registrar, d'un intérêt de retard calculé depuis le lendemain de la date d'échéance de la facture jusqu'à son complet règlement à un taux égal à 12 % l'an sans que celui-ci ne puisse être inférieur à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal français,
- l'application par Nordnet des frais de rejet (8€, ce montant pouvant varier si vous résidez hors de France) ou autre frais bancaire ou frais de LRAR le cas échéant.

En outre, si Vous êtes un professionnel, tout retard de paiement entraîne de plein droit la facturation d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros, incluant les frais de rejet de prélèvement (8€) et frais de LRAR visés ci-dessus. Dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, Nordnet pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification (article L441-6 du Code de commerce).

Si par contre, Nordnet Registrar devait effectuer un remboursement, celui-ci ne peut être effectué qu'après encaissement définitif de toutes les sommes dues.

16. DUREE

Le Contrat est conclu lors de votre première demande d'Action (Transfert Entrant ou Dépôt) jusqu'à la fin de la gestion du Nom de domaine par Nordnet Registrar. La gestion du Nom de domaine par Nordnet Registrar débutera au jour de la validation du Dépôt ou du Transfert Entrant du Nom de domaine et s'achève avec la Suppression ou le Transfert Sortant du Nom de domaine.

Nordnet Registrar attire votre attention sur le fait que l'échéance du Nom de domaine peut ne pas être identique à l'échéance de votre contrat conclu avec un Prestataire de Nom de domaine.

17. DONNEES

Votre demande d'Action implique la collecte et le traitement de données personnelles. Nordnet Registrar est soucieux de respecter la loi Informatique et Libertés et Vous invite à prendre connaissance des clauses qui suivent.

17.1. Traitement des données personnelles

Au sein du présent article, sont assimilés à la personne de Nordnet, ses partenaires et sous-traitants spécifiquement chargés de la Commande.

Vous acceptez que Nordnet Registrar traite, conserve et transmette les données personnelles dans les conditions prévues au sein du présent article. Ce traitement est réalisé sous la responsabilité de Nordnet Registrar, représentée par son Président Directeur Général. L'ensemble des informations recueillies par Nordnet Registrar est destiné au traitement et à l'exécution de vos demandes d'Action diverses et, de toutes les suites qui pourraient en résulter, par les services de Nordnet Registrar ou de ses partenaires ainsi que des Registres ou Autorités de tutelle. Le défaut de réponse ou l'inexactitude de leur contenu pourrait empêcher Nordnet Registrar d'exécuter tout ou partie de sa prestation. Par conséquent, lesdites données doivent obligatoirement être fournies à Nordnet Registrar, à moins qu'elles ne soient indiquées comme étant facultatives.

NORDNET REGISTRAR SE RESERVE LE DROIT DE CONSERVER ET DE TRANSMETTRE L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS PERSONNELLES VOUS CONCERNANT A TOUTES AUTORITES OU PERSONNES QUI DOIVENT ETRE LEGALEMENT DESTINATAIRES DES INFORMATIONS OU TOUT SOUS-TRAITANT DE NORDNET REGISTRAR QUI AURAIT BESOIN DE CES INFORMATIONS POUR EFFECTUER LES OPERATIONS DONT IL A ETE CHARGE PAR NORDNET REGISTRAR (NOTAMMENT MAINTENANCE, ASSISTANCE, RECOUVREMENT, ...) AINSI QU'A TOUT REGISTRE OU AUTORITE DE TUTELLE CONCERNE OU TOUTE PERSONNE DESIGNEE PAR ELLE. AUSSI, TOUT OU PARTIE DES DE VOS DONNEES PERSONNELLES POURRAIENT ÊTRE TRANSMISES VERS DES PAYS SITUES EN DEHORS DE L'UNION EUROPEENNE.

Nordnet Registrar prendra toute précaution raisonnable afin de protéger les données personnelles transmises contre toute perte, mauvaise utilisation, transmission ou accès non autorisés. Toutefois, en raison du caractère peu sécurisé du réseau Internet, Nordnet Registrar ne pourra être tenue responsable de l'accès ou de l'interception de vos données personnelles par un tiers sauf en cas de faute de sa part.

Nordnet Registrar pourra également être amenée à conserver certaines des données personnelles Vous concernant, afin de respecter ses obligations légales et réglementaires et les transmettre, le cas échéant, dans les conditions fixées par la loi et/ou ses déclarations CNIL.

Par ailleurs, Nordnet Registrar se réserve la possibilité de Vous adresser, y compris par Courrier électronique, sauf opposition de votre part dans les conditions prévues au présent article ou dans lesdits Courriers électroniques:

- Soit une ou plusieurs lettres d'informations périodiques au titre de l'Offre à laquelle Vous avez souscrit,
- Soit des informations promotionnelles relatives à des produits et services analogues à ceux faisant l'objet du Contrat auquel Vous avez souscrit,
- Soit des informations ou offres promotionnelles relatives aux autres produits ou services proposés par Nordnet Registrar à condition que Vous ayez manifesté votre consentement préalable à recevoir ces informations promotionnelles.

17.2 Données personnelles de tiers

Dans le cas où Vous devez transmettre à Nordnet Registrar des données personnelles d'une tierce personne, Vous vous engagez à obtenir le consentement exprès et préalable de celle-ci, concernant la transmission et le traitement par Nordnet desdites données. Vous vous engagez également à lui notifier les éléments repris au présent article et en particulier, les droits dont elle dispose, ainsi que leurs modalités d'exercice.

17.3 Exercice des droits liés aux données à caractère personnel

Conformément aux articles 32 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », Vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux informations qui Vous concernent. Le cas échéant, Vous pouvez rectifier, compléter et mettre à jour les données à caractère personnel Vous concernant, qui sont inexactes, incomplètes ou périmées.

Vous pourrez exercer l'ensemble de ces droits en adressant votre demande :

- **par lettre adressée à : Nordnet, BP 60985, 111 rue de Croix, 59510 Hem, France, ou**
- **par courriel à l'adresse coordonnees@Nordnet.com.** Cette adresse email est destinée à recevoir uniquement les demandes ayant pour objet l'exercice de vos droits. Aussi, Nordnet Registrar se réserve le droit de ne pas répondre aux demandes adressées par courriel à cette adresse et dont l'objet ne porterait pas sur l'exercice de ces droits.

Votre demande devra être accompagnée de tout justificatif utile et devra préciser :

- l'intitulé du Contrat,
- le numéro du Contrat,
- le numéro d'Abonné,
- l'objet de votre demande,
- l'adresse de Courrier électronique concernée.

En cas de demande incomplète, Nordnet Registrar pourra Vous demander de fournir toute information complémentaire afin de traiter votre demande. En outre, conformément aux articles 32 et suivants de la loi Informatique et Libertés, Nordnet Registrar pourra Vous demander de justifier votre identité et, dans les cas prévus par la loi, d'exposer vos motifs légitimes avant de répondre à toute demande. Dans l'hypothèse où Vous demanderiez une copie des données à caractère personnel, Nordnet Registrar pourra subordonner la délivrance de cette copie au paiement d'une somme qui ne peut excéder le coût de la reproduction.

17.4 Cookies

Nordnet Registrar Vous informe qu'un ou plusieurs cookies (petits fichiers textes) peuvent s'installer automatiquement sur le disque dur de votre ordinateur lors de votre visite sur le Site Nordnet Registrar. Ces cookies permettent notamment à la société Nordnet d'assurer le bon fonctionnement des chaînes de navigation globale et de commande, mais également de personnaliser votre accès au Site Nordnet Registrar.

Vous avez la possibilité de supprimer les cookies installés lors de votre visite sur le Site Nordnet Registrar, à l'aide de la barre d'outils de votre navigateur. La suppression des cookies devra intervenir une fois votre navigation sur le Site Nordnet Registrar terminée. A défaut, Vous êtes informé du fait que l'usage du Site Nordnet Registrar, en ce compris la prise de Commande, ainsi que les services qui y sont proposés, pourront être perturbés, voire empêchés.

17.5. Propriété des informations et base de données

Vous reconnaissez que Nordnet Registrar est titulaire de tout droit sur les bases de données, les informations qui y sont présentes, les extraits et compilations de ces bases de données et ce, pour le monde entier. Ces bases peuvent contenir, en plus des informations que Vous avez transmises à Nordnet Registrar au titre des Conditions contractuelles, toute information que Nordnet Registrar aurait pu obtenir, sans préjudice de l'article précédent relatif au traitement des données personnelles.

18. LICENCE

Si le Registrant du Nom de domaine concède une licence d'utilisation et/ou d'exploitation de son (ses) Nom(s) de domaine à un (des) tiers, il en reste néanmoins le titulaire officiel et doit fournir ses propres coordonnées, les coordonnées des Contacts du(des) Nom(s) de domaine, et celles du licencié qu'il s'engage à mettre à jour conformément aux dispositions de l'article « Informations ».

Le Registrant reste personnellement tenu du respect du présent Contrat NNR et doit veiller également à son respect par le licencié. Il assume, même s'il a concédé l'utilisation et/ou l'exploitation de son (ses) Nom(s) de domaine à un(des) tiers, la responsabilité de toute Action, de l'exploitation ou non du Nom de domaine et des conséquences dommageables qui peuvent en résulter, à moins qu'il ne communique à la partie demanderesse les coordonnées du licencié.

En cas d'action judiciaire ou de PARL à l'encontre du Registrant concernant l'enregistrement et/ou exploitation du(des) Nom(s) de domaine dont celui-ci a concédé la licence, il s'engage à divulguer à la personne intentant l'action, l'identité exacte du licencié.

Ainsi, le Registrant s'engage à disposer en permanence d'informations à jour concernant le licencié :

- Pour une personne physique : nom, prénom, adresse postale, adresse de Courrier électronique, numéro de téléphone, numéro de fax et le cas échéant numéro d'immatriculation au RCS ou répertoire des métiers.
- Pour une personne morale : dénomination, siège social, adresse de Courrier électronique, numéro d'enregistrement sur les bases de données publiques (de type RCS, INSEE, ...) ainsi que les éléments d'identification et coordonnées de son représentant légal (nom, prénom, fonction, adresse postale, adresse de Courrier électronique, numéro de téléphone, numéro de fax).

19. FORCE MAJEURE

L'inexécution de tout ou partie de ses obligations par l'une ou l'autre des parties ne pourra engager sa responsabilité si l'inexécution est due à un événement de force majeure, tel que prévu à l'article 1148 du Code civil.

Par dérogation à ce texte et de convention expresse, les événements suivants seront réputés constitutifs de cas de force majeure, indépendamment des critères d'irrésistibilité, d'imprévisibilité et d'extériorité s'ils sont indépendants de la volonté des parties et même s'ils ne sont que partiels :

- Retrait de l'agrément accordé aux services de Nordnet Registrar par les Registres ou Autorités de tutelle ;
- Interdictions ou restrictions des autorités publiques à la fourniture des services de télécommunications, notamment toute interruption de service expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle,
- Arrêt de la fourniture d'énergie, défaillance et/ou interruption des réseaux de transmission y compris de l'accès au réseau internet ;
- Panne et/ou sabotage des moyens de télécommunications, actes de piratage informatique,
- Incendie, foudre, inondation et autre catastrophe naturelle, dégât des eaux, intempérie exceptionnelle, avarie, épidémie, émeute, guerre, guerre civile, insurrection, attentat, explosion, acte de vandalisme ;
- Grève totale ou partielle, lock-out extérieure à Nordnet ;
- Toutes décisions des registres ou autorités de tutelle pour une cause non imputable à Nordnet qui empêcheraient, en tout ou partie, l'exécution du Contrat.

Ces différents événements constitueront des cas de force majeure qu'ils concernent Nordnet, ses fournisseurs ou prestataires, et le cas échéant, le Registre ou l'Autorité de tutelle.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent Contrat affectées par celui-ci pendant toute sa durée et tant que ses effets se feront sentir. Néanmoins, si les conséquences de la force majeure dureraient plus de trente (30) jours consécutifs, chacune des Parties pourra mettre fin de plein droit au Contrat en notifiant cette décision par tout moyen visé à la rubrique « Notifications » sans que cette résiliation n'ouvre droit à l'obtention d'une quelconque indemnité pour l'une ou l'autre des Parties. La résiliation prendra effet huit (8) jours après la date d'envoi de la notification.

20. LIMITATION DE RESPONSABILITE

DES LORS QUE NORDNET REGISTRAR AURA AGIT DE MANIERE RAISONNABLE, NORDNET REGISTRAR N'EST PAS RESPONSABLE, NI A VOTRE EGARD, NI A L'EGARD D'UN TIERS POUR TOUS LES PREJUDICES, PERTES ET DOMMAGES POUVANT SURVENIR EN RAISON :

- A) DU REFUS, D'UNE SUSPENSION, D'UNE MODIFICATION OU D'UNE PERTE D'ENREGISTREMENT DU NOM DE DOMAINE PAR LE REGISTRE OU L'AUTORITE DE TUTELLE OU EN APPLICATION DES REGLES QU'ILS ONT ETABLIES,
- B) DU RETARD, DE L'ABSENCE OU DU MAUVAIS TRAITEMENT DE TOUTE DEMANDE D'ACTION PAR LES AUTORITES DE TUTELLE OU PAR LES REGISTRES,
- C) DES DIFFICULTES TECHNIQUES INDEPENDANTES DE SA VOLONTE RENCONTREES TANT DANS LA TRANSMISSION QUE DANS LE TRAITEMENT DE TOUTE DEMANDE D'ACTION PAR LE REGISTRE OU L'AUTORITE DE TUTELLE,
- D) DES CONSEQUENCES POUVANT RESUTLER DU DECALAGE DANS LES BASES WHOIS OU EN REALITE ENTRE LA PRESENTATION D'UN NOM DE DOMAINE COMME ETANT LIBRE OU

RESERVE ET LE FAIT QU'EN REALITE LE NOM DE DOMAINE VIENT D'ETRE RESERVE OU EST REDEVENU LIBRE,

E) DE L'ENREGISTREMENT OU DE L'UTILISATION D'UN NOM DE DOMAINE CONTRAIRE A LA REGLEMENTATION APPLICABLE, A L'ORDRE PUBLIC OU AUX DROITS DES TIERS,

F) DE L'UTILISATION DU NOM DE DOMAINE CONCERNE,

G) DE L'UTILISATION PAR UN TIERS DES DONNEES WHOIS,

H) DE LA NON COMMUNICATION PAR VOS SOINS DES DOCUMENTS ET/OU INFORMATIONS REQUIS, DE LA COMMUNICATION D'INFORMATIONS ERRONEES OU DE L'ABSENCE DE MISE A JOUR DES INFORMATIONS VOUS CONCERNANT,

I) DES MESURES DE VERIFICATION MISES EN ŒUVRE SUR LA BASE DES DONNEES PERMETTANT L'IDENTIFICATION DU TITULAIRE ET EVENTUELLEMENT DE SON CONTACT ADMINISTRATIF ET DES ACTIONS QUI EN RESULTERAIENT EN CAS DE MANQUEMENT AUX REGLES DEFINIES PAR LES REGISTRES OU AUTORITES DE TUTELLE OU AUX PROCEDURES MISES EN PLACE PAR LE REGISTRAR,

J) DE TOUTE DECISION DE JUSTICE OU TOUTE DECISION D'UNE AUTORITE DE TUTELLE OU HABILITEE, DEVENUE DEFINITIVE OU EXECUTOIRE ET OBLIGEANT NORDNET A EFFECTUER UNE ACTION SUR LE NOM DE DOMAINE,

K) DE LA MISE EN APPLICATION PAR NORDNET REGISTRAR DE LA POLITIQUE OU DES REGLES DES REGISTRES OU AUTORITES DE TUTELLE,

L) D'UNE DEFAILLANCE DES SYSTEMES DE TRANSMISSION ENTRE VOUS ET LES SERVICES DE NORDNET REGISTRAR OU ENTRE LES SERVICES DE NORDNET REGISTRAR M) DU NON-RESPECT DES CONDITIONS CONTRACTUELLES PAR VOS SOINS OU DE FACON GENERALE PAR L'ENSEMBLE DES CONTACTS DU NOM DE DOMAINE, EN CE COMPRIS EN CAS DE DEFAUT DE PAIEMENT,

N) DE L'EXPLOITATION DU SITE INTERNET (EN CE COMPRIS LE CONTENU DU SITE HEBERGE) SOUS LE NOM DE DOMAINE QUE VOUS AVEZ ENREGISTRE,

O) D'OPERATIONS D'ENVOI EN MASSE EFFECTUEES A PARTIR D'UNE ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE COURRIER ELECTRONIQUE CORRESPONDANT AU NOM DE DOMAINE QUE VOUS AVEZ ENREGISTRE.

DE PLUS, NORDNET REGISTRAR NE POURRA PAS ETRE TENUE RESPONSABLE DES CATEGORIES DE DOMMAGES SUIVANTS :

- DOMMAGES IMMATERIELS, PARFOIS QUALIFIES D'EXTRA-PATRIMONIAUX OU MORAUX,

- PERTE D'UNE CHANCE, MANQUE A GAGNER, PERTE D'EXPLOITATION, PERTE DE BENEFICES, PERTE DE CLIENTELE, TROUBLE COMMERCIAL, ATTEINTE A L'IMAGE DE MARQUE, ET CECI QUEL QUE SOIT LE TYPE D'ACTION EN RESPONSABILITE ENGAGEE, MEME SI NORDNET REGISTRAR A ETE AVERTI DE LA POSSIBILITE DE SURVENANCE DE TELS DOMMAGES.

EN TOUT ETAT DE CAUSE, ET A L'EXCEPTION DES DOMMAGES CORPORELS CAUSES AUX PERSONNES, LA RESPONSABILITE PECUNIAIRE DE NORDNET REGISTRAR SERA LIMITEE AU COUT DE L'ENREGISTREMENT DU NOM DE DOMAINE POUR UN AN AUPRES DU REGISTRE.

Ainsi, la responsabilité de Nordnet Registrar ne pourra en aucun cas être recherchée du fait de l'enregistrement et/ou de l'utilisation et/ou de l'exploitation frauduleuse ou illégale du(des) Nom(s) de domaine enregistrés par le Registrant et/ou en son nom et pour son compte. A ce titre, le Registrant s'engage à indemniser, défendre et garantir Nordnet Registrar dans les conditions visées à l'article « Indemnisation ».

De plus, le Registrant s'engage à supporter tous les coûts et dépenses qui pourraient résulter de ces plaintes, actions ou mises en responsabilité, devant quelque juridiction que ce soit, et notamment, les honoraires et débours des conseils et avocats.

Ces clauses s'appliqueront sous réserve des dispositions contraires prévues par certaines législations. Dans ce cas, la responsabilité sera limitée dans la mesure permise par ladite loi applicable. Ces dispositions s'appliquent en complément des Droits et responsabilités des Registrants en vertu de l'accord d'accréditation du Registrar définis à l'article 25.

21. INDEMNISATION

Vous vous engagez à indemniser, défendre et garantir Nordnet Registrar et société de son groupe et/ou le Registre et/ou toute Autorité de Tutelle et/ou l'ICANN et/ou leurs dirigeants, administrateurs, employés, représentants et/ou préposés en cas de plainte, action, mise en responsabilité par un tiers du fait de vos actes ou omissions. Vous supporterez tous les coûts et dépenses qui pourraient résulter de ces plaintes, actions ou mises en responsabilité et notamment les honoraires et débours des conseils et avocats.

22. SUSPENSION – RESILIATION

22.1. Suspension, Suppression, Transfert, changement de Registrant prévus par les Registres ou Autorités de tutelle

Vous acceptez que le Nom de domaine concerné par les Conditions contractuelles soit suspendu, supprimé ou transféré, ou qu'un changement de Registrant soit effectué conformément à toute règle adoptée soit par une Autorité de tutelle, soit par le Registre, afin de :

- corriger des erreurs commises par le Registre ou le Registrant lors de toute Action relative au Nom de domaine ;
- résoudre les litiges relatifs au Nom de domaine ;
- répondre au non respect de vos obligations (identification...).

22.2. Suspension par Nordnet Registrar

22.2.1. Procédure de suspension

En cas de non respect de l'une quelconque des clauses des Conditions contractuelles, Nordnet Registrar se réserve le droit de ne pas donner suite à une demande d'Action, ou d'empêcher l'utilisation du Nom de domaine dans les limites permises par les Registres, sans préavis ni indemnité.

En cas de PARL ou de notification d'une action judiciaire, le Nom de domaine sera suspendu durant toute la procédure.

La suspension ou Suppression du Nom de domaine sera notifiée au Titulaire du Nom de domaine (sur l'adresse figurant dans la base Whois) ou, en l'absence d'adresse du Titulaire du Nom de domaine, au Contact administratif par Courrier électronique.

22.2.2. Conséquences

Tant que le Nom de domaine est suspendu, aucune Action ne peut être entreprise sur celui-ci. Les obligations de Nordnet Registrar à votre égard seront suspendues ou résiliées en cas de Suppression du Nom de domaine. La Suppression du Nom de domaine a pour conséquence de permettre au Nom de domaine de retomber dans le domaine public et ainsi de le rendre disponible à l'enregistrement, dans les conditions établies par le Registre ou l'Autorité de tutelle concerné. La résiliation implique également la Suppression du Nom de domaine des bases du Registre ou de l'Autorité de tutelle concernée, et par conséquent, des bases Whois. Vous demeurez tenu du respect de toutes vos obligations contractuelles.

22.3. Résiliation du Contrat NNR

22.3.1. Résiliation sans faute

En l'absence d'un manquement de l'une ou l'autre des parties et de changement de Registrant, le Contrat NNR pourra être résilié de plein droit dans les conditions prévues aux articles « Renouvellement », « Transfert Sortant », « Suppression », ou « Force majeure ».

22.3.2 Résiliation en cas de litige sur le Nom de domaine

Le Contrat NNR pourra également être résilié afin de respecter une décision rendue à la suite d'une Procédure Alternative de Règlement des Litiges ou une décision de justice devenue définitive ou

exécutoire qui pourrait notamment exiger le changement de Registrant, le Transfert ou la Suppression du Nom de domaine.

22.3.3. Résiliation pour faute

Le Contrat NNR peut être résilié avant son terme par l'une des parties si l'autre manque à ses engagements. Dans ce cas, la partie qui veut résilier le Contrat NNR devra, par courrier postal, mettre l'autre partie en demeure de respecter ses engagements.

Si, à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours à compter de la date d'émission de la lettre de mise en demeure, l'autre partie ne s'est pas conformée à ses obligations, le présent Contrat NNR sera résilié de plein droit par l'envoi d'un second courrier postal (si Nordnet Registrar ne s'est pas conformée à ses obligations), et par l'envoi d'un Courrier électronique (si le Client ne s'est pas conformé à ses obligations), conformément à l'article « Notifications ». Toutefois, dans le cas où la nature des engagements non respectés rendrait impossible pour la partie défaillante de remédier à son manquement, l'autre partie pourra résilier le Contrat NNR de plein droit immédiatement après la constatation du manquement, par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En outre, Nordnet Registrar sera libre de résilier le Contrat NNR dans les conditions fixées à l'article « Suspension –Résiliation » si Vous omettez délibérément de :

- fournir à Nordnet Registrar des informations complètes, actuelles et exactes,
- les mettre à jour rapidement et chaque fois que nécessaire,
- répondre sous quinze (15) jours aux demandes de Nordnet Registrar concernant l'exactitude :
 - o des informations relatives à vos coordonnées,
 - o et plus généralement, de toute information que Vous auriez pu transmettre à Nordnet Registrar.

22.3.4. Conséquences de la Résiliation du Contrat NNR

A compter de la résiliation du Contrat NNR, il Vous appartient de transférer le Nom de domaine à un autre Registrar (Transfert Sortant). La résiliation du Contrat NNR entraîne la Suppression du Nom de domaine à échéance en l'absence de Transfert Sortant ou de changement de Registrant ou de Suppression en cours d'enregistrement. Nordnet collaborera au Transfert Sortant ou à la Suppression du Nom de domaine.

Nordnet Registrar ne sera pas tenue de Vous rembourser les sommes que Vous aurez déjà versées au titre du Contrat NNR. De plus, Vous restez redevable des sommes dues pour la durée totale demandée de votre souscription au Contrat NNR soit directement soit par l'intermédiaire de votre Prestataire de Nom de domaine. Ces sommes sont conservées à titre de frais de dossier.

Vous êtes informé que si vous êtes lié à un Prestataire de Nom de domaine, la résiliation du Contrat NNR n'entraîne pas nécessairement la résiliation de votre abonnement auprès de ce Prestataire de Nom de domaine. Par ailleurs, la résiliation de votre abonnement auprès de votre Prestataire de Nom de domaine n'entraîne pas nécessairement la résiliation du Contrat NNR et donc la suppression de votre Nom de domaine.

23. Réclamation

Toute réclamation, hors le cadre des Procédures Alternatives de règlement de litiges (voir article 24.1 Procédure Alternative de Règlement des Litiges) relative au service fourni dans le cadre d'un Nom de domaine devra être adressée au Pôle Clients de Nordnet Registrar par l'un des moyens suivants :

1. De préférence, en ligne sur le Site Nordnet, en utilisant le formulaire à la rubrique « Contact »,
2. Par lettre à l'adresse suivante : 111 rue de Croix, BP 60985, 59510 Hem, France,
3. Par téléphone au numéro : 3420 (appel non surtaxé).

Votre réclamation devra exposer le Nom de domaine concerné, l'objet de votre réclamation, les circonstances et vos demandes.

Nordnet accusera réception de votre réclamation dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la

réception de cette dernière et s'efforcera d'y répondre dans le mois suivant sa réception.

Par ailleurs, Nordnet met à votre disposition un lien pour signaler tout abus relatif à l'utilisation d'un Nom de domaine : <http://www.Nordnet.net/vues/Nordnet.net/signaler-abus.php>

24. LITIGES

A l'exclusion des litiges intentés par des tiers à l'encontre du Nom de domaine qui feraient l'objet d'une Procédure Alternative de Règlement des Litiges et, à l'exclusion des litiges relatifs au Contrat NNR qui seront soumis aux règles décrites à l'article « Procédure judiciaire » ci-après, le Registrant soumettra tout litige relatif à l'enregistrement, l'utilisation, l'exploitation, la suppression ou généralement toute difficulté rencontrée dans le cadre de la gestion d'un Nom de domaine à la compétence du tribunal matériellement compétent (i) du domicile du Registrant ou (ii) de Lille Métropole.

Si une procédure judiciaire ou une Procédure Alternative de Règlement des Litiges, relative à l'enregistrement, l'utilisation et/ou l'exploitation d'un Nom de domaine géré par les services Nordnet Registrar, est intentée à l'encontre du Titulaire de ce dernier, Nordnet Registrar pourra être amenée, sur demande de l'Autorité compétente, à bloquer toute Action de votre part portant sur le Nom de domaine concerné.

24.1 Procédure Alternative de Règlement des Litiges

Le Titulaire du Nom de domaine est tenu de se soumettre à une Procédure Alternative de Règlement des Litiges au cas où un tiers engage une telle procédure. Ainsi, Vous vous engagez à Vous soumettre à toute Procédure Alternative de Règlement des Litiges qui pourrait être adoptée par les Registres ou Autorités de tutelle en fonction de l'Extension concernée et mise en œuvre par un tiers en relation avec le Nom de domaine.

Pour consulter en ligne les règles applicables, reportez-vous aux adresses indiquées au sein de l'Annexe « Conditions applicables aux différentes Extensions ». Nordnet Registrar peut également Vous adresser ces documents sur simple demande de votre part. Vous êtes informé que les différentes règles pourront être modifiées à tout moment.

Nordnet Registrar respectera les dispositions de toute décision rendue à l'issue d'une Procédure Alternative de Règlement des Litiges l'obligeant à Modifier (administrativement et/ou techniquement), Changer de Registrant, Transférer ou Supprimer un Nom de domaine relevant des Conditions contractuelles. Dans le cadre d'une Procédure Alternative de Règlement des Litiges de type UDRP, Nordnet Registrar respectera un délai de dix (10) jours ouvrés à compter du jour où la décision de Transfert, de Changement de Registrant, ou de Suppression a été notifiée avant de mettre en œuvre ladite décision. Nordnet Registrar informera les parties à la décision ainsi que, dans le cadre des UDRP, l'ICANN, de la date d'entrée en vigueur de ladite décision.

Une Procédure Alternative de Règlement des Litiges n'empêche pas les parties de soumettre le litige à un tribunal compétent pour obtenir une décision judiciaire. Si une procédure judiciaire est engagée, elle peut entraîner la suspension de la Procédure Alternative de Règlement des Litiges.

24.2 Procédure judiciaire

La loi française sera seule applicable au présent Contrat NNR à l'exclusion des règles de conflit.

Le tribunal compétent sera déterminé conformément aux règles de droit commun, sauf si Vous avez la qualité de commerçant.

Si Vous n'êtes pas commerçant, Vous pouvez choisir la juridiction du lieu de votre domicile ou celle du lieu du siège social de Nordnet.

Pour les commerçants, tout litige entre les parties, relatif à leurs relations commerciales et notamment à la conclusion, l'interprétation, l'exécution et la cessation du présent Contrat NNR sera soumis à la compétence exclusive des juridictions matériellement compétentes de Lille Métropole, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

25. DISPOSITIONS GENERALES

25.1 Langue du Contrat

La langue française est la langue officielle du Contrat NNR. A ce titre, l'ensemble des notifications visées au sein des présentes Vous seront adressées par Nordnet Registrar en langue française.

Toute traduction du Contrat NNR n'est donnée qu'à titre indicatif, afin de faciliter la compréhension des Registrants ou utilisateurs des Services Nordnet Registrar non francophones. En conséquence seule la version française fait foi.

25.2 Indépendance des parties

Les parties déclarent expressément qu'elles agiront à tout moment en toute indépendance l'une de l'autre. Aucune exclusivité n'est octroyée par l'une des parties à l'autre partie à travers le présent Contrat NNR à moins qu'elle ne résulte de l'Offre elle-même.

Vous reconnaissez que les présentes Conditions contractuelles ne peuvent créer entre Vous et Nordnet une quelconque filiale ou entreprise commune, ni un quelconque lien de subordination ou de représentation (mandat, agence, commission etc.). En conséquence, chacune des parties veillera à ce qu'aucune confusion ne se fasse sur sa qualité ; Nordnet Registrar intervenant dans les limites de ses attributions légale, réglementaire et administrative et de celles définies au sein du présent Contrat NNR.

25.3 Circulation du Contrat

Vous ne pourrez céder, transférer, déléguer ou licencier pour quelque cause que ce soit, les droits et obligations découlant du Contrat NNR à un tiers, sans information écrite et préalable de Nordnet Registrar. Vous vous engagez le cas échéant à respecter l'ensemble des formalités nécessaires, à la prise en compte de l'opération.

Nordnet Registrar pourra céder, transférer, déléguer à tout tiers tout ou partie de ses obligations ou prestations. En cas de cession, délégation, transfert, Nordnet Registrar devra alors vous informer par tous moyens appropriés notamment par la publication d'une information sur son Site. De plus, Nordnet Registrar pourra librement sous-traiter à un ou plusieurs tiers tout ou partie des obligations mises à sa charge par les Conditions contractuelles.

25.4 Divisibilité

Si l'une quelconque des dispositions des Conditions contractuelles était annulée en tout ou partie, la validité des dispositions restantes des Conditions contractuelles n'en serait pas affectée. Dans ce cas, les Parties devront, dans la mesure du possible, remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des Conditions contractuelles.

25.5. Tolérances

Le fait pour Nordnet Registrar, de s'abstenir de diligenter un quelconque recours lié à Votre manquement ou plus généralement des Contacts du(des) Nom(s) de domaine à l'une quelconque des obligations et engagements aux termes des Conditions contractuelles, ne saurait valoir renonciation à exercer ledit recours relativement à ce manquement ou à tout manquement ultérieur.

25.6 Intitulés

Les intitulés des articles des Conditions contractuelles ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

25.7 Frais

Les parties seront chacune tenues du paiement de tous les frais et coûts encourus par eux

respectivement en relation avec les Conditions contractuelles et les opérations qu'elles prévoient, y compris les honoraires et débours.

26. Droits et responsabilités des Registrants en vertu de l'accord d'accréditation du Registrar

La traduction française est fournie à titre indicatif (accessible depuis l'adresse suivante : <https://www.icann.org/resources/unthemed-pages/approved-with-specs-2013-10-31-fr#registrant>).

La version faisant foi est celle en langue anglaise accessible à l'adresse suivante : <https://www.icann.org/resources/pages/benefits-2013-09-16-en>

Droits du registrant d'un nom de domaine :

1. *L'enregistrement de votre nom de domaine et tout service de confidentialité / proxy que vous pouvez utiliser conjointement doivent être soumis à un accord d'enregistrement avec un bureau d'enregistrement accrédité par l'ICANN.*

Vous avez le droit de réviser cet accord d'enregistrement à tout moment, et de télécharger une copie pour vos archives.

2. *Vous avez le droit à une information précise et accessible concernant :*

- *l'identité de votre bureau d'enregistrement accrédité par l'ICANN ;*
- *l'identité de tout fournisseur de services de confidentialité ou de proxy affilié à votre bureau d'enregistrement ;*
- *les modalités et les conditions de votre bureau d'enregistrement applicables aux enregistrements de noms de domaine, y compris les informations sur le prix ;*
- *les modalités et les conditions applicables à tout service de confidentialité offert par votre bureau d'enregistrement, y compris les informations sur le prix ;*
- *les services d'assistance à la clientèle offerts par votre bureau d'enregistrement et par le fournisseur de services de confidentialité, ainsi que la façon d'y accéder ;*
- *la manière de soulever des questions et résoudre les litiges avec votre bureau d'enregistrement et tout service de confidentialité qu'il offre ; et*
- *les instructions qui expliquent les processus de votre bureau d'enregistrement pour l'enregistrement, la gestion, le transfert, le renouvellement et la restauration de vos enregistrements de noms de domaine, y compris à travers tout service de confidentialité ou de proxy mis à disposition par votre bureau d'enregistrement.*

3. *Vous ne serez pas soumis à la publicité mensongère ou à des pratiques trompeuses ni par votre bureau d'enregistrement ni par tout service de confidentialité ou de proxy mis à disposition par votre bureau d'enregistrement. Cela inclut la documentation trompeuse, les frais cachés et toute pratique illégale en vertu de la législation relative à la protection des consommateurs de votre endroit de résidence.*

Responsabilités du registrant d'un nom de domaine :

1. *Vous devez vous conformer aux modalités et aux conditions affichées par votre bureau d'enregistrement, y compris les politiques applicables de votre bureau d'enregistrement, du registre et de l'ICANN.*

2. *Vous devez examiner l'accord d'accréditation en cours de votre bureau d'enregistrement et toutes ses mises à jour.*

3. *Vous assumerez l'entière responsabilité de l'enregistrement et de l'utilisation de votre nom de*

domaine.

4. Vous devez fournir des informations précises aux fins de publication dans les annuaires comme WHOIS, et faire les mises à jour immédiates afin de refléter toute modification.

5. Vous devez répondre aux demandes de votre bureau d'enregistrement dans les quinze (15) jours, et maintenir à jour les données de votre compte au bureau d'enregistrement. Si vous choisissez le renouvellement automatique de votre enregistrement de nom de domaine, vous devez également maintenir à jour vos informations de paiement.

INDEX

1. Définitions

2. Documents contractuels

3. Droit de rétractation

4. Informations

4.1 Informations relatives au Nom de domaine

4.2. Informations à transmettre et mises à jour

4.3. Exactitude des informations

4.4 Pouvoirs

5. Communication

5.1 Notifications et correspondances adressées au Titulaire du Nom de domaine

5.2 Moyens de communications – Notifications

5.3 Coordonnées de Nordnet Registrar

6. Demandes d'actions sur Nom de domaine et droit de refus

7. Dépôt

7.1. Disponibilité du Nom de domaine

7.2. Délai de création

7.3. Durée de l'enregistrement du Nom de domaine

8. Transfert d'un Nom de domaine

8.1 Conditions communes au Transfert Entrant et au Transfert Sortant

8.2 Transfert d'un Nom de domaine vers les services de Nordnet Registrar – Transfert Entrant

8.2.1 Conditions de Transfert Entrant

8.2.2 Délai de Transfert Entrant

8.2.2.1 Présentation de la demande de Transfert Entrant

8.2.2.2. Validation de la demande de Transfert Entrant

8.2.3 Conséquences du Transfert Entrant

8.3 Transfert Sortant

8.3.1 Conditions de Transfert sortant

8.3.2 Conséquences du Transfert sortant

9. Changement de Registrant

10. Modifications sur le Nom de domaine

10.1 Conformité de la demande de Modification

10.2. Validations des Modifications

11. Renouvellement du Nom de domaine

11.1. Généralités

11.2. Demande de Renouvellement après l'échéance du Nom de domaine

11.3. Durée du Renouvellement

12. Suppression

12.1. Conditions de Suppression

12.2. Délai de Suppression

12.3. Conséquence de la Suppression du Nom de domaine

13. Droit de refus

14. Respect des droits des tiers

14.1 Dépôt et utilisation du Nom de domaine

14.2 Données personnelles – Données Whois

14.3 PARL

15. Tarifs et paiement

15.1. Tarifs et paiement

15.2. Incidents de paiement

16. Durée

17. Données

17.1. Traitement des données personnelles

17.2 Données personnelles de tiers

17.3 Exercice des droits liés aux données à caractère personnel

17.4 Cookies

17.5 Propriété des informations et bases de données

18. Licence

19. Force majeure

20. Limitation de responsabilité

21. Indemnisation

22. Suspension - Résiliation

22.1 Suspension, Suppression, Transfert, changement de Registrant prévus par les Registres ou Autorités de tutelle

22.2. Suspension par Nordnet Registrar

22.2.1. Procédure de suspension

22.2.2. Conséquences

22.3. Résiliation du Contrat NNR

22.3.1. Résiliation sans faute

22.3.2 Résiliation en cas de litige sur le Nom de domaine

22.3.3. Résiliation pour faute

22.3.4. Conséquences de la Résiliation du Contrat

23. Réclamations

24. Litiges

24.1 Procédure Alternative de Règlement des Litiges

24.2 Procédure judiciaire

25. Dispositions Générales

25.1 Langue du Contrat

25.2 Indépendance des parties

25.3 Circulation du Contrat NNR

25.4 Divisibilité

25.5 Tolérances

25.6 Intitulés

25.7 Frais

26. Droits et responsabilités des Registrants en vertu de l'accord d'accréditation du Registrar

ANNEXE

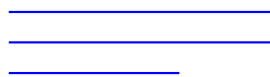
Conditions applicables aux différentes Extensions

Extension	Registre / Autorité de tutelle compétent	Procédure Alternative de Règlement des Litiges applicable	Documents
------------------	---	--	------------------

.COM / .NET	VeriSign, GRS	<ul style="list-style-type: none"> o UDRP <ul style="list-style-type: none"> • http://www.wipo.int/amc/fr/domains/gtld/udrp/index.html ou • http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm o RDRP <ul style="list-style-type: none"> • https://www.icann.org/resources/pages/rules-2012-02-25-fr ou • http://www.icann.org/en/dndr/udrp/uniform-rules.htm 	Droits et responsabilité des titulaires de Nom de domaine (ICANN) : https://www.icann.org/resources/pages/benefits-2013-09-16-en
.ORG	Public Interest Registry, PIR	<ul style="list-style-type: none"> o UDRP <ul style="list-style-type: none"> • http://www.wipo.int/amc/fr/domains/gtld/udrp/index.html ou • http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm o RDRP <ul style="list-style-type: none"> • https://www.icann.org/resources/pages/rules-2012-02-25-fr ou • http://www.icann.org/en/dndr/udrp/uniform-rules.htm 	Droits et responsabilité des titulaires de Nom de domaine (ICANN) : https://www.icann.org/resources/pages/benefits-2013-09-16-en
.BIZ	Neulevel, Inc.	<ul style="list-style-type: none"> o UDRP <ul style="list-style-type: none"> • http://www.wipo.int/amc/fr/domains/gtld/udrp/index.html ou • http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm o RDRP <ul style="list-style-type: none"> • https://www.icann.org/resources/pages/rules-2012-02-25-fr ou • http://www.icann.org/en/dndr/udrp/uniform-rules.htm 	Droits et responsabilité des titulaires de Nom de domaine (ICANN) : https://www.icann.org/resources/pages/benefits-2013-09-16-en
.INFO	Afilias, Ltd.	<ul style="list-style-type: none"> o UDRP <ul style="list-style-type: none"> • http://www.wipo.int/amc/fr/domains/gtld/udrp/index.html ou • http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm o RDRP <ul style="list-style-type: none"> • https://www.icann.org/resources/pages/rules-2012-02-25-fr ou • http://www.icann.org/en/dndr/udrp/uniform-rules.htm 	Droits et responsabilité des titulaires de Nom de domaine (ICANN) : https://www.icann.org/resources/pages/benefits-2013-09-16-en

.EU	EURid	ADR : http://eu.adr.eu/index.php	Règles de l'Eurid: http://www.eurid.eu/fr/obtez-un-eu/conseils-pour-enregistrer-votre-eu/regles-pour-les-noms-de-domaine-eu
.FR / .RE / .YT / .PM / .WF / .TF	AFNIC	<p>Politique de gestion des litiges pour les domaines internet français : http://www.afnic.fr/fr/ressources/documents-de-referenc/politiques-de-registre/politique-de-gestion-des-litiges-1.html</p> <p>SYRELI : http://www.afnic.fr/fr/resoudre-un-litige/actions-et-procedures/syrelisysteme-de-resolution-de-litiges-5.html</p> <p>CMAP : http://www.mediationarbitrage.com/</p>	<p>Charte de nommage du .fr : http://www.afnic.fr/fr/ressources/documents-de-referenc/chartes/charte-de-nommage-en-vigueur-6.html</p> <p>Politique de publication et d'accès à l'information sur les enregistrements de noms de domaine en .fr : http://www.afnic.fr/fr/ressources/documents-de-referenc/politiques-de-registre/politique-de-publication-et-d-acces-a-l-information-1.html</p> <p>Guide des procédures pour les bureaux d'enregistrement http://www.afnic.fr/fr/ressources/documents-de-referenc/documents-techniques/guide-des-procedures-pour-les-bureaux-d-enregistrement-4.html</p>

<p>.AEROPORT.FR .AVOCAT.FR .CHAMBAGRI.FR/ CHIRURGIENS - DENTISTES.FR R .EXPERTS- COMPTABLES. FR .GEOMETRE- EXPERT.FR .MEDECINS.FR .NOTAIRES.FR .PHARMACIEN.FR R .VETERINAIRE.FR R</p>	<p>SmallRegistry</p>		<p>Charte de nommage spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « .aeroport.fr » : https://www.smallregistry.net/chartes-de-nommage/aeroport.fr - « .avocat.fr » : https://www.smallregistry.net/chartes-de-nommage/avocat.fr - « .chambagri.fr » : https://www.smallregistry.net/chartes-de-nommage/chambagri.fr « .chirurgiens-dentistes.fr » : https://www.smallregistry.net/chartes-de-nommage/chirurgiens-dentistes.fr - « .experts-comptables.fr » : https://www.smallregistry.net/chartes-de-nommage/experts-comptables.fr - « .geometre-expert.fr » : https://www.smallregistry.net/chartes-de-nommage/geometre-expert.fr - « .medecin.fr » : https://www.smallregistry.net/chartes-de-nommage/medecin.fr - à l'extension « .notaires.fr » : https://www.smallregistry.net/chartes-de-nommage/notaires.fr - « .veterinaire.fr » : https://www.smallregistry.net/chartes-de-nommage/veterinaire.fr
--	----------------------	--	---



.BE	DNS BE	http://www.cepani.be/fr/noms-de-domaine-be/r%C3%A8glement-noms-de-domaine-be ou http://www.dns.be/fr/home.php?n=45.001	Conditions d'enregistrement des noms de domaine sous le domaine ".be" opéré par DNS.be : http://www.dnsbelgium.be/sites/default/files/generated/files/documents/Enduser_Terms_and_Conditions_fr_v5%201.pdf
.NL	SIDN	<ul style="list-style-type: none"> o UDRP <ul style="list-style-type: none"> • http://www.wipo.int/amc/fr/domains/gtld/udrp/index.html ou • http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm o RDRP <ul style="list-style-type: none"> • https://www.icann.org/resources/pages/rules-2012-02-25-fr ou • http://www.icann.org/en/dndr/udrp/uniform-rules.htm 	Conditions d'enregistrement de noms de domaine sous le domaine ".nl" opéré par SIDN (en anglais et en néerlandais) https://www.sidn.nl/fileadmin/downloads_en/Terms_and_Conditions/General_Terms_and_Conditions_for_.nl_Registrants.pdf
.UK	Nominet	<ul style="list-style-type: none"> • Règles : http://www.nominet.org.uk/disputes/when-use-drs/policy-and-procedure/drs-policy et • Procédure : http://www.nominet.org.uk/disputes/when-use-drs/policy-and-procedure/drs-procedure 	Conditions d'enregistrement d'un Nom de Domaine (en anglais) : http://www.nominet.org.uk/uk-domain-names/registering-uk-domain/legal-details/terms-and-conditions-domain-name-registration Règles techniques: http://www.nominet.org.uk/uk-domain-names/registering-uk-domain/choosing-domain-name/rules
.MOBI	mTLD	<ul style="list-style-type: none"> o UDRP <ul style="list-style-type: none"> • http://www.wipo.int/amc/fr/domains/gtld/udrp/index.html ou • http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm o RDRP <ul style="list-style-type: none"> • https://www.icann.org/resources/pages/rules-2012-02-25-fr ou • http://www.icann.org/en/dndr/udrp/uniform-rules.htm 	Droits et responsabilité des titulaires de Nom de domaine (ICANN) : https://www.icann.org/resources/pages/benefits-2013-09-16-en

.ASIA	DotAsia	<ul style="list-style-type: none"> o UDRP <ul style="list-style-type: none"> • http://www.wipo.int/amc/fr/domains/gtld/udrp/index.html ou • http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm o RDRP <ul style="list-style-type: none"> • https://www.icann.org/resources/pages/rules-2012-02-25-fr ou • http://www.icann.org/en/dndr/udrp/uniform-rules.htm o CEDRP <ul style="list-style-type: none"> • http://www.icann.org/en/help/dndr/cedrp 	Droits et responsabilité des titulaires de Nom de domaine (ICANN) : https://www.icann.org/resources/pages/benefits-2013-09-16-en
.TEL	Telnic	<ul style="list-style-type: none"> o UDRP <ul style="list-style-type: none"> • http://www.wipo.int/amc/fr/domains/gtld/udrp/index.html ou • http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm o RDRP <ul style="list-style-type: none"> • https://www.icann.org/resources/pages/rules-2012-02-25-fr ou • http://www.icann.org/en/dndr/udrp/uniform-rules.htm 	Droits et responsabilité des titulaires de Nom de domaine (ICANN) : https://www.icann.org/resources/pages/benefits-2013-09-16-en
.XXX	ICM Registry	<ul style="list-style-type: none"> o UDRP <ul style="list-style-type: none"> • http://www.wipo.int/amc/fr/domains/gtld/udrp/index.html 	Droits et responsabilité des titulaires de Nom de domaine (ICANN) : https://www.icann.org/resources/pages/benefits-2013-09-16-en Contrat registre (en anglais) : http://www.icmregistry.com/policies/registry-registrant-agreement/

		<p>c/fr/domains/gtld/udrp/index.html ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm <p>o RDRP</p> <ul style="list-style-type: none"> • https://www.icann.org/resources/pages/rules-2012-02-25-fr ou • http://www.icann.org/en/dndr/udrp/uniform-rules.htm <p>o CEDRP :</p> <p>Politique: http://www.icmregistry.com/about/policies/cedrp-policy/ Règles: http://www.icmregistry.com/about/policies/cedrp-rules/</p> <p>o RES :</p> <p>Politique : http://www.icmregistry.com/about/policies/res-policy/ Règles : http://www.icmregistry.com/about/policies/res-rules/ et http://www.icmregistry.com/about/policies/res-supplemental-rules/</p>	
.ME	doME n d.o.o	<ul style="list-style-type: none"> o UDRP: <p>Politique http://www.domain.me/files/ME-UDRP-Policy.pdf Règles : http://www.domain.me/files/ME-UDRP-Rules.pdf</p>	http://www.domain.me/policies

Charte à l'attention des revendeurs de nom de domaine

La présente Charte a pour objet de régir la relation contractuelle entre Nordnet (ci-après le « Registrar ») et le client de Nordnet qui procède à l'enregistrement et à la gestion de noms de domaine au nom et pour le compte de tiers (ci-après le « Revendeur »).

Cette Charte vient en complément des conditions conclues avec Nordnet et des Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de nom de domaine Nordnet Registrar (ci-après le « Contrat Nordnet Registrar »), accessibles sur le site de Nordnet Registrar (www.Nordnet.net, Rubrique Conditions Générales).

La relation contractuelle entre Nordnet et les registres et autorités de tutelle (notamment l'ICANN, l'AFNIC, l'EuRid) impose à Nordnet, en sa qualité de Registrar, de veiller au respect, par ses Revendeurs, de certaines obligations élaborées par l'ICANN et visées au sein du Registrar Accreditation Agreement (RAA) et de certaines Politiques de consensus.

De ce fait, le Revendeur s'engage à respecter les dispositions suivantes :

1. Respecter les directives élaborées par l'ICANN

Le Revendeur s'engage à respecter les obligations figurant au sein du RAA (notamment l'ensemble des spécifications que celui-ci intègre, telles que la DATA RETENTION SPECIFICATION) ainsi que toute Politique de consensus applicable, disponibles auprès de Nordnet et accessibles via les liens suivants :

- RAA <https://www.icann.org/resources/pages/approved-with-specs-2013-09-17-en>
- Politiques de consensus <https://www.icann.org/resources/pages/consensus-policies-2012-02-25-fr>

En outre, le Revendeur s'engage à respecter tout programme adopté par l'ICANN qui proposerait l'accréditation de particuliers ou d'entités fournissant des services d'anonymisation ou d'intermédiation (« Privacy and Proxy services »). Dans l'attente de ce programme, le Revendeur s'engage à respecter la SPECIFICATION ON PRIVACY AND PROXY REGISTRATIONS (accessible à l'adresse <https://www.icann.org/resources/pages/approved-with-specs-2013-09-17-en/#/privacy-proxy>).

Le Revendeur s'engage à intégrer les éléments requis au sein du RAA et des Politiques de consensus au sein des contrats qu'il propose à ses propres clients.

2. Acceptation du Contrat Nordnet Registrar

L'acceptation expresse et préalable du Contrat Nordnet Registrar par le titulaire du nom de domaine est un pré-requis nécessaire à toute action sur un nom de domaine (enregistrement, transfert, etc.). Le Revendeur est ainsi invité à insérer a minima un lien vers le Contrat Nordnet Registrar au sein de ses Conditions générales de vente.

Par ailleurs, le Revendeur est informé qu'un respect strict de ces procédures doit être observé et qu'il doit maintenir ses procédures à jour afin qu'elles soient toujours en conformité avec celles du Registre et des autorités de tutelles.

3. Fournir des informations complètes, exactes et à jour concernant le nom de domaine enregistré et répondre à toute demande d'information ou de vérification (telles que WDRPS ou WAPS)

Ces informations doivent être mises à jour via les interfaces et/ou procédures proposées par Nordnet, dans les sept (7) jours suivant toute modification, et dans les conditions visées au sein de la WHOIS ACCURACY PROGRAM SPECIFICATION (conditions accessibles sur simple demande auprès de Nordnet et à l'adresse <https://www.icann.org/resources/pages/approved-with-specs-2013-09-17-en/#/whois-accuracy>).

Le Revendeur est invité à ne pas inscrire ses coordonnées au titre de tout ou partie des coordonnées de contacts titulaires et/ou administratifs de noms de domaine, pratique d'ores et déjà interdite par certains registres. Si toutefois le Revendeur a recours à une telle pratique, alors il doit être en mesure de présenter un mandat exprès des clients, de démontrer qu'ils ont été dûment informés des conséquences possibles d'un tel mandat, et s'engager à relayer les informations aux dits contacts du nom de domaine.

4. Information du titulaire du nom de domaine

Le Revendeur ne peut se présenter comme le Registrar dans la mesure où il n'est pas accrédité en tant que tel et ne peut donc utiliser le logo de l'ICANN ou le logo « Registrar accrédité ICANN ».

Le Revendeur s'engage à présenter (à tout le moins sur son site internet), lors de l'enregistrement et de manière apparente au titulaire les prix qu'il pratique concernant :

- Les frais de renouvellement de nom de domaine,
- Les frais de renouvellement de nom de domaine post-expiration (si différent des frais de renouvellement habituels),
- Les frais de récupération d'un nom de domaine, liés à l'annulation d'une demande de suppression.

En outre, le Revendeur s'engage à indiquer sur son site internet, les méthodes utilisées pour adresser les notifications pré et post expiration de nom de domaine, à savoir :

- Le moyen de communication utilisé,
- L'identification du contact utilisé (titulaire, contact administratif, etc.). Il est recommandé de recueillir un deuxième point de contact ainsi qu'une autre adresse email qui ne soit pas en rapport avec le nom de domaine afin d'assurer la possibilité de conserver un contact, même en cas de suppression

du nom de domaine.

Le Revendeur doit inclure ces éléments dans le contrat qu'il soumet à ses clients ou à tout le moins inclure un lien vers la page web sur laquelle ces éléments sont décrits.

Le Revendeur s'engage à fournir, à partir de son site Internet, les liens suivants :

- Un lien vers la page du site internet de l'ICANN comportant des informations pédagogiques <https://www.icann.org/resources/pages/educational-2012-02-25-en>
- Un lien permettant de prendre connaissance des droits et responsabilités des titulaires de noms de domaine : <https://www.icann.org/resources/pages/benefits-2013-09-16-en>.
- Un lien permettant de signaler un abus ou un contenu illicite.

Aucune action du Revendeur ne doit donc entrer en contradiction avec les obligations mentionnées à partir desdits liens.

Le Revendeur doit permettre au titulaire du nom de domaine d'identifier le Registrar rapidement ou, à tout le moins, sur toute demande de sa part afin que soient facilités les contacts entre le titulaire du nom de domaine et le Registrar. Le Revendeur s'engage donc à fournir une information claire sur l'identité du Registrar dont il dépend, notamment par un accès au service Whois.

5. Conséquences du non respect des obligations

Le Revendeur est informé que l'ICANN prévoit que le non-respect de ces obligations peut entraîner le blocage, voire la suppression de tout nom de domaine concerné (exemple : suppression d'un nom de domaine dont les coordonnées ne sont pas exactes).

Ainsi, le Revendeur s'engage à fournir à première demande au Registrar tout élément de nature à justifier du respect de ses obligations à l'égard des titulaires de nom de domaine, et de façon générale à contribuer, dans les délais impartis, à tout contrôle ou audit initié par le Registrar, le Registre ou l'ICANN.

Fait à :

Le :

Signature :